



Règlement intérieur

Ecole Saint Pierre

1- Horaires :

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :
8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h30

2- L'accueil :

- Ces horaires doivent être respectés et des retards répétés après 8h45 et 13h30 nuisent au bon fonctionnement de l'école et aux apprentissages des enfants.
- **CHANGEMENT** : L'accueil des élèves se fait sur la cour (et non dans les classes). Chaque enfant dépose son cartable à côté de sa classe ou sous le préau en cas de pluie.

3- Les sorties :

- Toute personne en dehors des parents, chargée de venir récupérer un élève à la sortie de l'école, doit être inscrite sur le bulletin de sortie accompagnée, (donné en début d'année) ou doit être munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.
- De même, lorsque votre enfant vous est confié aux portes des classes, il est sous votre responsabilité.

4- Absence des élèves :

Toute absence doit être signalée.

a) *Absence prévue* :

Elle doit être justifiée par écrit auprès de l'enseignant en précisant le motif de l'absence (coupon orange).

b) *Autre absence* :

Appeler ou laisser un message sur le répondeur de l'école au **02 51 34 60 72**. ☎

5- Plan d'accueil minimal des élèves :

Afin d'anticiper une solution d'accueil minimum des élèves en cas d'intempéries importantes, épidémies, ..., ou autre problème, un plan d'accueil minimal a été élaboré.

6- Santé :



- La recrudescence de certaines maladies contagieuses (varicelle, gastroentérite, conjonctivite virale, impétigo.....) nous amène à rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons accueillir à l'école un enfant porteur de l'une de ces maladies.

- Sa réadmission à l'école peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.

- Sauf cas spécifique faisant l'objet d'un protocole d'accueil personnalisé :
 - un enfant présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de la classe (y compris les récréations) ;
 - il est interdit aux enseignants et au personnel de service d'administrer un médicament à un enfant. (loi du Ministère de l'Education Nationale) ;
 - il est **interdit de faire transiter des médicaments dans l'enceinte de l'école** (loi du Ministère de l'Education Nationale).

7- Sécurité des enfants :



- Vous veillerez à surveiller votre enfant et à ne pas laisser courir un enfant vers le portail lors des sorties (midi et soir), votre enfant est sous votre responsabilité.
- Veuillez être vigilant à la fermeture du portail et du loquet à chaque passage, ceci pour la sécurité de vos enfants.
- Lors des sorties de 12h et de 16h30, **l'accès aux jeux de la cour est interdit** pour des raisons de sécurité.
- Les animaux, notamment les chiens, ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école (cour).

8- Divers :



* Les vêtements :

- Tous les vêtements et objets susceptibles d'être égarés ou échangés doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Choisissez de préférence des vêtements simples (qui ne craignent pas les salissures..) et dans lesquels votre enfant est à l'aise.
- Veillez à habiller les enfants en fonction de la météo : la récréation étant obligatoire et nécessaire, les enfants sortent même lorsqu'il pleut un peu.
- Pour faciliter le passage aux toilettes, évitez si possible les salopettes sous les pulls et les bretelles.



* Hygiène :

- Un examen régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés éviteront peut-être les épidémies de poux.

* Sont interdits :

- Les bijoux et objets de valeur (l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol), ainsi que le port de boucles d'oreille de type anneaux ou pendentifs, pour des raisons de sécurité.
- Les chaussures non fermées ne tenant pas bien le pied (tongs...) également pour des raisons de sécurité.
- Les jouets personnels car ils sont souvent source de conflits entre enfants (sauf boîte à trésor dans la classe de maternelle)
- Seules les billes sont acceptées (classes des cycles 2 et 3) en veillant à rester à l'endroit prévu à cet effet et en respectant les règles du jeu.

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter :

Signature des parents :

Signature du ou des enfants :

